

Évaluation des risques professionnels et analyse des accidents du travail

EvrP-AAT 001

Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail

Public

Formateurs souhaitant obtenir la certification pour dispenser la formation « Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvrP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise » selon le référentiel national de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

Les candidats doivent justifier de l'ensemble des Prérequis suivants :

disposer d'une expérience de formateur d'adultes ou avoir suivi une formation de formateur dans les 2 dernières années, justifier d'une expérience récente dans le domaine de la prévention des risques professionnels, être titulaire d'une attestation de réussite « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » suivie en autoformation ou dispensée en présentiel par les services de prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

Le [dossier de candidature](#) (PDF à télécharger) détaille les justificatifs nécessaires.

Objectif de formation

Devenir formateur certifié « Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail ».

Objectifs pédagogiques

Transmettre les bonnes pratiques de la démarche de prévention de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS. Inscrire les formations des différents publics dans une démarche globale d'amélioration des pratiques prévention de l'entreprise. Concevoir, animer et évaluer une formation conforme au document de référence national.

Contenu

Documents de référence : référentiels d'activité, de compétences, d'évaluation et impact sur les pratiques en matière de formation.

Points structurants de l'amélioration des pratiques prévention de l'entreprise :

état des lieux des pratiques prévention, conditions de réussite et élaboration d'une stratégie prévention, analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes, l'évaluation des risques et plan d'actions.

Conception d'une action de formation : organisation, élaboration, animation et évaluation de l'action.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des travaux de groupe et des mises en situation.

Durée

5 jours soit 35 heures de face-à-face consécutifs, précédés d'une réunion préparatoire en distanciel décrivant les exercices préalables et les outils numériques utilisés.

Modalités d'évaluation

Cette formation est dispensée par un formateur certifié et est organisée par une entité habilitée par l'Assurance Maladie-risques Professionnels et l'INRS.

A l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves d'évaluation des acquis reçoivent de l'entité habilitée une attestation de fin de formation.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :